

**Service instructeur**  
Direction des Opérations  
Foncières et Immobilières

N° 30/92-07

**Service consulté**  
Direction des Routes et  
des Transports

**DECLASSEMENT DE DELAISSES PROVENANT DU DOMAINE PUBLIC  
DEPARTEMENTAL ET DE TRANSFERT DE GESTION**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'une part, de prescrire à MULHOUSE, l'ouverture d'une enquête publique de déclassement d'une parcelle départementale provenant de la R.D. 68 en vue de son aliénation à la SERM pour permettre le remodelage du bassin de rétention existant ; à KUNHEIM, l'ouverture d'une enquête publique de déclassement dans le domaine privé départemental d'un délaissé de la R.D. 468 pour le vendre à la Commune ; à GUEBWILLER, l'ouverture d'une enquête publique de déclassement dans le domaine privé départemental d'une parcelle située en bordure de la R.D. 4 bis en vue de son aliénation à la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER et d'autre part, d'approuver à ANDOLSHEIM, dans le cadre de l'aménagement du carrefour formé par les R.D. 415 et 45, le déclassement d'un chemin communal dans le domaine public départemental et la signature du procès-verbal de transfert de gestion correspondant ; à REGUISHEIM, le classement dans le domaine public départemental de l'ancienne route militaire de la Chapelle dénommée R.D. 50 ; à BERGHEIM, le déclassement dans le domaine privé départemental d'un délaissé de la R.D. 42 pour permettre son aliénation au propriétaire riverain ; à NAMBSHEIM, le déclassement de la voie communale rue de l'Eglise et une partie de la rue du Rhin dans le domaine public départemental et inversement du tronçon de la R.D. 13 situé au milieu de la Place de l'Eglise dans le domaine public communal ainsi que la signature du procès-verbal de transfert de gestion correspondant.*

1°) R.D. 68 – Rocade Ouest de MULHOUSE

Le Département du Haut-Rhin a été saisi par la SERM qui souhaite acquérir une parcelle départementale en vue de remodeler le bassin de rétention située au niveau du giratoire de la Rocade Ouest et de la rue de Belfort à MULHOUSE.

Il semble envisageable d'accéder à cette requête laquelle n'apparaît pas préjudiciable pour le Département du Haut-Rhin, sous réserve au préalable de la réalisation d'une enquête publique de déclassement.

## 2°) R.D. 468 – Commune de KUNHEIM

Le Département du Haut-Rhin a été saisi par la Commune de KUNHEIM qui sollicite le déclassement et la vente d'une enclave d'environ 65 m<sup>2</sup> bordant la R.D. 468, dénommée rue Principale.

Cette opération permettra de parfaire l'alignement des propriétés en section 3 entre les parcelles 133 et 153 et bordant la parcelle 46. En outre, cette solution aurait l'avantage de régler ultérieurement par voie d'échange, un élargissement d'une voie communale.

Il semble envisageable d'accéder à cette requête qui n'apparaît pas préjudiciable pour le Département du Haut-Rhin puisqu'elle concerne un délaissé de la R.D. 468.

En tout état de cause, il convient au préalable de réaliser une enquête publique de déclassement.

## 3°) R.D. 4 bis – Commune de GUEBWILLER

Le Département du Haut-Rhin a été saisi par la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER qui souhaite acquérir une surface de 40 m<sup>2</sup> à détacher de la "Place Maréchal Foch" dans le cadre de l'implantation de "Points Bleus" (aires de services pour camping-cars). Sur cette parcelle sera mise en place une borne permettant la distribution d'eau et d'électricité, reliée au réseau d'assainissement.

La Communauté de Communes n'ayant pas de domaine public, un transfert de gestion n'est pas envisageable.

Dans ces conditions, il y aura lieu d'aliéner cette parcelle, sous réserve au préalable de la réalisation d'une enquête publique de déclassement.

## 4°) R.D. 415 et 45 – Commune d'ANDOLSHEIM

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour formé par les R.D. 415 et 45 à ANDOLSHEIM, le Département du Haut-Rhin a proposé à la Commune de transférer dans le domaine public départemental le chemin situé au milieu des parcelles qui seront acquises au titre de ce projet. Par sa délibération du 9 juillet 2007, le Conseil Municipal d'ANDOLSHEIM a manifesté son accord par rapport à cette proposition.

Compte tenu des nouvelles dispositions des articles L 141-3 et L 131-4 du Code de la Voirie Routière, le déclassement d'une route communale et son classement en voirie départementale ne nécessitent plus d'enquête publique.

Dans ces conditions, deux délibérations concordantes du Conseil Municipal et de la Commission Permanente du Conseil Général sont suffisantes pour permettre ce transfert de domanialité.

Cette opération sera concrétisée par la signature d'un procès-verbal de transfert de gestion.

## 5°) R.D. 50 - Commune de REGUISHEIM

Dans sa séance du 19 janvier 2007, votre Assemblée a adopté :

- le principe du classement dans le domaine public départemental de l'ancienne route militaire dite de la Chapelle dénommée R.D. 50 sur le ban de la commune de REGUISHEIM ;
- l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière.

Aucune observation contraire à ce projet n'ayant été formulée au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée sur le territoire de la Commune précitée du 7 au 20 juin 2007 inclus, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable quant au projet de classement de cette ancienne route militaire.

6°) R.D. 42 – Commune de BERGHEIM

Dans sa séance du 13 avril 2007, votre Assemblée a adopté :

- le principe du déclassement d'une parcelle de terrain dans le domaine privé départemental, afin de permettre son aliénation au propriétaire riverain ;
- l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière.

Aucune observation contraire à ce projet n'ayant été formulée au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée sur le territoire de la commune précitée du 29 mai au 12 juin 2007 inclus, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable quant au projet de déclassement de cette parcelle de terrain.

7°) R.D. 13 – Commune de NAMBSHEIM

Dans le cadre de la réfection de la rue des Clefs et de la Place de l'Eglise à NAMBSHEIM, la Commune a proposé au Département du Haut-Rhin d'échanger la voie communale rue de l'Eglise et une partie de la rue du Rhin en remplacement de la section de la R.D. 13 située au milieu de la place.

Compte tenu des nouvelles dispositions des articles L 141-3 et L 131-4 du Code de la Voirie Routière, le déclassement d'une route communale et son classement en voie départementale ne nécessitent plus d'enquête publique.

Il en est de même du déclassement d'une route départementale et son classement en voie communale, en vertu des dispositions des articles L 131-4 et L 141-3 du Code de la Voirie Routière.

Dans ces conditions, deux délibérations concordantes de la Commission Permanente du Conseil Général et du Conseil Municipal de la commune concernée sont suffisantes pour permettre ce transfert de domanialité.

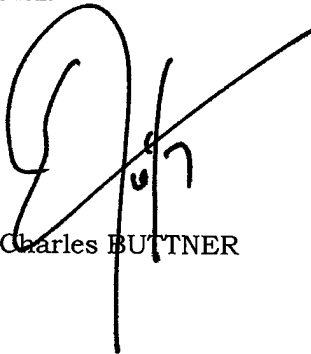
Cette opération sera concrétisée par la signature d'un procès-verbal de transfert de gestion.

En conclusion, je vous propose :

- pour l'opération de MULHOUSE, de m'autoriser à prescrire l'ouverture d'une enquête publique de déclassement d'une parcelle départementale provenant de la R.D. 68 en vue de son aliénation à la SERM pour permettre le remodelage du bassin de rétention existant ;
- pour l'opération de KUNHEIM, de m'autoriser à prescrire l'ouverture d'une enquête publique de déclassement dans le domaine privé départemental d'un délaissé de la R.D. 468 pour permettre son aliénation à la Commune ;
- pour l'opération de GUEBWILLER, de m'autoriser à prescrire l'ouverture d'une enquête publique de déclassement dans le domaine privé départemental d'une parcelle située en bordure de la R.D. 4 bis en vue de son aliénation à la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER ;

- pour l'opération d'ANDOLSHEIM, dans le cadre de l'aménagement du carrefour formé par les R.D. 415 et 45, de m'autoriser à signer le procès-verbal de transfert de gestion d'un chemin communal dans le domaine public départemental ;
- pour l'opération de REGUISHEIM, de décider le classement dans le domaine public départemental de l'ancienne route militaire dite de la Chapelle dénommée R.D. 50 ;
- pour l'opération de BERGHEIM, de décider le déclassement dans le domaine privé départemental d'un délaissé de la R.D. 42 en vue de son aliénation au propriétaire riverain et de m'autoriser à signer l'arrêté correspondant ;
- pour l'opération de NAMBSHEIM, de m'autoriser à signer le procès-verbal de transfert de gestion de la voie communale rue de l'Eglise et une partie de la rue du Rhin dans le domaine public départemental et inversement du tronçon de la R.D. 13 situé au milieu de la place de l'Eglise dans le domaine public communal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER